

# Lettre de rentrée 2021 – Éducation Physique et sportive



Nice, le 22 septembre 2021

Les IA-IPR EPS

**Secrétariat des IA-IPR EPS :**

Adresse : Rectorat de NICE.

53, avenue Cap-de-Croix. 06181 Nice cedex 2.

Téléphone : 04 93 53 71 50 ou 04 93 53 71 51.

À

Mesdames, Messieurs,

Les enseignants d'Éducation Physique et Sportive

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les professeurs,

En premier lieu, nous tenons à remercier et à souhaiter une bonne continuation à Agnès Raybaud qui a officié en tant qu'IA-IPR EPS dans l'académie de Nice pendant sept ans ainsi qu'à Charles Boutitie qui a accompagné en tant que chargé de mission auprès du corps d'inspection.

L'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective tout en prenant en compte le contexte sanitaire et les recommandations qui sont associées. Il s'agit d'identifier les besoins spécifiques de chaque élève afin d'y répondre de manière personnalisée pour contribuer à la réussite de tous dans une logique d'école inclusive. La discipline Éducation Physique et Sportive doit participer activement à cette volonté clairement affichée.

Votre adaptabilité sera une force dans un contexte sanitaire parfois dégradé, même si, nous le savons, les choix pédagogiques et didactiques ne sont pas simples à opérer.

Afin d'assurer une continuité pédagogique, nous vous accompagnerons pour faire face aux difficultés en nous appuyant sur le bon sens collectif et l'analyse des contextes locaux particuliers.

Enfin, notre discipline participera activement à la transmission de valeurs citoyennes au travers d'une laïcité affirmée. Nous renforcerons le vivre ensemble et la réduction des inégalités sociales.

## COMMUNICATION AVEC L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE REGIONALE

Nous souhaitons rappeler que toute question d'ordre pédagogique, didactique et professionnelle concernant votre établissement de rattachement peut être posée à l'équipe d'inspecteurs pédagogiques régionaux par voie hiérarchique en utilisant uniquement votre adresse académique@ac-nice.fr.

Nous vous demandons d'associer systématiquement dans votre communication le chef d'établissement qui doit être au fait de votre demande.

## PRESENTATION DE L'EQUIPE D'INSPECTION

Lien sur le site : [www.ac-nice.fr/eps/repartition-bassins/](http://www.ac-nice.fr/eps/repartition-bassins/)

**Secrétariat des IA-IPR EPS :**

Adresse : Rectorat de NICE. 53, avenue Cap-de-Croix. 06181 Nice cedex 2.

Téléphone : 04 93 53 71 50 ou 04 93 53 71 51.

## L'équipe des IA-IPR EPS

	Territoires en responsabilité	Dossiers en responsabilité	
		Majeur	Mineur
<p><b>Christine MENARD</b></p> <p><a href="mailto:Christine.Menard@ac-nice.fr">Christine.Menard@ac-nice.fr</a></p>	<p>83 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toulon</li> <li>- La Seyne</li> </ul> <p>06 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nice – Cagnes sur Mer</li> <li>- Nice Est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation (initiale, continue et concours)</li> <li>- Professeurs contractuels</li> <li>- Volet artistique (Enseignement de Spécialité « Art danse », Enseignement Optionnel « Danse », CHAD)</li> <li>- Ecol'ovale</li> <li>- Enseignement Optionnel EPS</li> <li>- Unité Facultative relative à l'Animation Sportive et Mention Complémentaire Animation-Gestion de Projets dans le Secteur Sportif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examens (voies Générale, Technologique et Professionnelle)</li> <li>- Activités Physiques de Pleine Nature</li> <li>- Enseignement de Spécialité « Education Physique, pratiques et culture sportives »</li> </ul>
<p><b>Bernard DUTARD</b></p> <p><a href="mailto:Bernard.Dutard@ac-nice.fr">Bernard.Dutard@ac-nice.fr</a></p>	<p>83 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hyères</li> <li>- Fréjus - Saint Raphaël</li> </ul> <p>06 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antibes - Valbonne</li> <li>- Menton Roya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement scolaire des sportifs de haut niveau</li> <li>- Dispositifs sportifs (Section Sportive Scolaire, Section d'Excellence Sportive)</li> <li>- Génération 2024</li> <li>- Conférence régionale du sport (membre du comité stratégique)</li> <li>- Agréments des associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examens (voies Générale, Technologique et Professionnelle)</li> <li>- Formation (initiale, continue et concours)</li> </ul>
<p><b>Benjamin FANJAUD</b></p> <p><a href="mailto:Benjamin.Fanjaud@ac-nice.fr">Benjamin.Fanjaud@ac-nice.fr</a></p>	<p>83 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Draguignan</li> <li>- Brignoles</li> </ul> <p>06 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cannes - Grasse</li> <li>- Nice trois vallées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examens (voies Générale, Technologique et Professionnelle)</li> <li>- Enseignement de Spécialité « Education Physique, pratiques et culture sportives »</li> <li>- Activités Physiques de Pleine Nature</li> <li>- Numérique éducatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Génération 2024</li> <li>- Dispositif sportif (Section Sportive Scolaire)</li> <li>- Formation (initiale, continue et concours)</li> <li>- Unité Facultative relative à l'Animation Sportive et Mention Complémentaire Animation-Gestion de Projets dans le Secteur Sportif</li> </ul>



## Collaborateurs en appui des IA-IPR EPS

<p><b>Catherine BONNET</b>, Professeure agrégée au LP Les Palmiers, Nice <a href="mailto:catherine.bonnet@ac-nice.fr">catherine.bonnet@ac-nice.fr</a>, 04 93 72 64 10</p>	<p><i>Conseillère technique EPS (Alpes Maritimes)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des examens</li> <li>- Coordination du dossier APPN</li> <li>- Gestion des installations sportives</li> <li>- Participation au « savoir nager » et au « savoir rouler »</li> </ul>
<p><b>Karine LOGEART</b>, professeure certifiée au collège Peiresc, Toulon <a href="mailto:karine.logeart@ac-nice.fr">karine.logeart@ac-nice.fr</a>, 04 94 09 62 88.</p>	<p><i>Conseillère technique EPS (Var)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des examens</li> <li>- Coordination du dossier APPN</li> <li>- Gestion des installations sportives</li> <li>- Participation au « savoir nager » et au « savoir rouler »</li> <li>- Co webmaster</li> </ul>
<p><b>Florence LOPEZ</b>, professeure agrégée d'EPS au collège du Pré des Roures au Rouret <a href="mailto:Florence.lopez@ac-nice.fr">Florence.lopez@ac-nice.fr</a></p>	<p><i>Chargée de Mission :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites conseil individuelles et collectives</li> </ul>
<p><b>Céline JACOT</b>, professeure agrégée d'EPS au lycée Beaussier à la Seyne sur mer <a href="mailto:Celine.jacot@ac-nice.fr">Celine.jacot@ac-nice.fr</a></p>	<p><i>Chargée de Mission :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites conseil individuelles et collectives</li> <li>- Coordination de la formation au CAPEPS interne</li> </ul>
<p><b>Éric CHAMARD</b>, professeur certifié d'EPS au lycée Léonard de Vinci à Antibes <a href="mailto:Eric.chamard@ac-nice.fr">Eric.chamard@ac-nice.fr</a></p>	<p><i>Chargé de Mission :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Génération 2024</li> </ul>
<p><b>Cédric JOURDAN</b>, Professeur certifié d'EPS, TZR zone de remplacement Var-1 intérieur <a href="mailto:Cedric.jourdan@ac-nice.fr">Cedric.jourdan@ac-nice.fr</a></p>	<p><i>IANE (Interlocuteur Académique chargé du Numérique Educatif)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co Webmaster site académique EPS</li> <li>- Volet numérique « dossier examens »</li> <li>- Volet numérique « dossier formation »</li> </ul>
<p><b>Isabelle PARROCCHIALE</b>, Professeure certifiée d'EPS au lycée de la montagne à Valdeblore <a href="mailto:Isabelle.Parrocchiale@ac-nice.fr">Isabelle.Parrocchiale@ac-nice.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Co-coordination dossier « APPN »</i></li> </ul>
<p><b>Florence COTTO</b>, professeure certifiée d'EPS au lycée de la montagne à Valdeblore <a href="mailto:Florence.Cotto@ac-nice.fr">Florence.Cotto@ac-nice.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Co-coordination dossier « APPN »</i></li> </ul>

La contribution de l'enseignement de l'EPS au parcours de formation de tous les élèves doit être pensée au collège comme au lycée au regard des attentes liées à la construction des connaissances et compétences visées par les programmes disciplinaires. Pas à pas, notre mission est d'accompagner les élèves dans l'éducation au choix, au vivre ensemble, à la construction d'un habitus santé.

Les projets pédagogiques, définissent le cadre de travail et les outils communs partagés par l'équipe. Leur conception, adaptée au contexte singulier des établissements et des élèves, doit servir d'appui pour concevoir les progressions pédagogiques.

### Au collège

Nous vous invitons à porter une attention particulière sur :

- **La logique d'un parcours de formation** (liaisons écoles/collège, collèges/lycées au sein de chaque réseau).
- **Le savoir-nager** : Nous vous rappelons que dans le cadre de la mission interministérielle relative à la lutte contre les noyades, l'enseignement de la natation à l'École est une priorité. circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 : <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1720002C.htm>
- Les connaissances et les capacités nécessaires à l'aisance aquatique s'acquièrent progressivement et sont évaluées régulièrement au cours de la scolarité, d'abord avec « l'attestation d'aisance aquatique » en cycle 2 puis avec « l'attestation scolaire du savoir nager » (ASSN) délivrée en fin de cycle 3 ou de cycle 4.  
Nous invitons les équipes EPS à développer la liaison écoles/collège pour favoriser l'acquisition de ce savoir fondamental.  
La réussite des élèves à l'ASSN doit être obligatoirement renseignée dans le Livret Scolaire Unique (LSU) qui suit l'élève tout au long de sa scolarité et il est important de délivrer, le cas échéant, les attestations scolaires à la fin de l'année scolaire.

### Au lycée général et technologique.

- Nous tenons à rappeler que le **processus de création artistique en classe de seconde** s'appuie sur deux APSA support qui sont la **danse** et les **arts du cirque**.
- La mise en œuvre de vos référentiels d'évaluation et leur analyse devraient permettre de situer les acquisitions des élèves au plus près de leurs besoins.
- Nous vous invitons à consulter régulièrement le site EPS de l'académie afin d'assurer une veille permanente sur les programmes et ressources mises à disposition :
  - **Programme de l'Enseignement de Spécialité « Education Physique, Pratiques et Culture Sportives » (EPPCS) - BO n°25 du 06-2021 et Evaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023 - Note de Service du 29 07 2021.**
  - **Programme enseignement optionnel EPS - BO n°25 du 24 06-2021.**

### Au Lycée Professionnel :

- Les enseignements peuvent prendre appui sur les activités physiques sportives et artistiques (APSA) issues de la liste nationale, de la liste académique et éventuellement une activité établissement. Dans ce cas, les équipes doivent soumettre à l'inspection pédagogique régionale EPS un projet comportant, la dénomination de l'APSA, un argumentaire sur la pertinence de ce choix,

les niveaux de classes concernés, les attendus de fin de lycée correspondant et les modalités d'évaluation.

- **Une formation à destination de tous les coordonnateurs/référents de LP, LPO et CFA** sera mise en place le **4 octobre pour le Var et le 07 octobre 2021 pour les Alpes Maritimes** pour les accompagner dans l'écriture des référentiels du baccalauréat professionnel.
- **Unité Facultative « Animation Sportive »** : Deux établissements ont été retenus dans la carte de formation cette année : LP Les côteaux CANNES (Alpes Maritimes) ; LP Claret TOULON (VAR)

## ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

La circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017 et le Vademecum APPN académique « La sécurité dans l'enseignement des activités de pleine nature » (avril 2018) s'appliquent.

Au cours de l'année une attention particulière va être portée à la programmation des APPN à environnement spécifique définies par l'article R-212-7 du code du sport.

Dans un premier temps, grâce aux documents de rentrée, nous allons recenser les établissements concernés quel que soit le cadre d'enseignement (ensemble commun, optionnel, Section Sportive Scolaire, Enseignement de Spécialité, Unité Facultative, Association Sportive, sortie scolaire régulière ou occasionnelle avec ou sans nuitée). Ensuite, nous reviendrons vers vous pour vous accompagner dans la mise en place de ces APPN à environnement spécifique au regard du cahier des charges fixé.

## NUMERIQUE

Dans le courant du premier trimestre, le site académique EPS <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/eps/> sera totalement remanié. Nous vous invitons à le consulter régulièrement afin d'assurer une veille professionnelle.

Un compte twitter EPS académie de Nice est actif, nous vous conseillons de vous abonner.

Cédric JOURDAN, IAN EPS est à votre disposition concernant d'éventuels problèmes d'ordre numérique.

## LES EXAMENS

### Lycée voie générale et technologique :

Complémentaire au BO du 29 juillet 2021 concernant les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022, « Le guide de l'évaluation, des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique » est en ligne à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

Il est également téléchargeable en PDF sur le site EPS de l'académie de Nice.

### Lycée voie professionnelle :

L'écriture des référentiels d'examen du Baccalauréat Professionnel constitue une des préoccupations majeures en cette rentrée scolaire. Un courrier précisant les modalités sera envoyé aux établissements.

Début octobre, un référent examen par établissement sera convié à participer à une journée d'accompagnement à l'écriture des référentiels. Il s'agira de faire un bilan des avancées de chaque équipe ainsi que d'envisager un travail réflexif afin de poursuivre ou de finaliser l'écriture de l'ensemble des référentiels.

## ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE « Education Physique, pratiques et culture sportives »

Pour l'année scolaire 2021-2022, trois établissements de l'académie participent à cette expérimentation : Lycée Dumont d'Urville TOULON (83) ; Lycée Thomas Edison LORGUES (83), Lycée Auguste Renoir CAGNES SUR MER (06).

Les établissements souhaitant prendre part à cette expérimentation pour l'année scolaire 2022-2023 doivent faire acte de candidature auprès du secrétariat général de la région académique ([ce.sgra@region-academique-paca.fr](mailto:ce.sgra@region-academique-paca.fr)) **avant le 30 septembre 2021**. Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans la formulation de votre projet pédagogique.

Un temps d'échange de pratique entre les enseignants intervenant dans l'enseignement de spécialité est prévu dans le courant de l'année.

## Une EPS inclusive et adaptée au contexte sanitaire

Afin de pouvoir accompagner chaque élève en fonction de ses potentialités, ses besoins éducatifs particuliers ou sa situation de handicap, il appartient à chaque équipe d'EPS de mener une réflexion sur les adaptations envisageables dans le cadre de l'enseignement et de l'évaluation, mais aussi à chaque enseignant d'identifier en concertation avec la famille et les personnes ressources de l'établissement les aménagements lui permettant de progresser et de réussir en toute sécurité. Ainsi, en plus de l'enrichissement qu'elle apporte au niveau de la motricité, du patrimoine culturel, du vivre ensemble, l'EPS inclusive permet à chacun de s'épanouir aujourd'hui pleinement en fonction de ses singularités au sein de sa classe, comme ailleurs et plus tard.

Pour approfondir votre réflexion, des ressources élaborées par des professeurs de l'académie dont un « **vademecum EPS adaptée** » sont disponibles sur le site EPS de l'académie. Lien : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/eps/ressources-eps-adaptee/>

## DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Chaque enseignant est concerné par une démarche individuelle et collective de développement professionnel tout au long de sa vie. C'est un engagement que chacun doit prendre, au service et au bénéfice de tous les élèves.

L'inspection pédagogique régionale a la volonté de participer, à cet accompagnement professionnel au travers de différents leviers.

### Les rendez-vous de carrière

Les intéressés sont informés par les services du rectorat.

Le délai de prévenance par l'inspection pédagogique régionale pour fixer les dates du PPCR a été ramené à 15 jours calendaires.

Nous vous invitons à préparer cette rencontre d'évaluation professionnelle en utilisant le [document de référence de l'entretien](#). Il vous permettra de mener une analyse réflexive sur votre parcours professionnel et identifier des perspectives d'évolution qui pourront être partagées avec l'inspecteur lors des échanges.

En complément, vous pouvez mettre à disposition des inspecteurs tous les documents que vous jugerez utiles pour nous permettre de comprendre votre cheminement professionnel.

Vous retrouverez sur le site disciplinaire les [documents ressources](#).

Dans le cadre de sa visite au sein votre l'établissement, l'inspection pédagogique régionale souhaite également susciter la réflexion des équipes et des enseignants d'EPS sur des problématiques professionnelles actuelles (projets d'EPS réactualisés avec les nouveaux programmes et le protocole sanitaire en vigueur, l'école inclusive, l'équité filles-garçons, la sécurité dans les APPN...).

### **La formation initiale pour permettre une entrée progressive dans l'exercice du métier**

Le corps d'inspection en charge de la nomination des tuteurs, des conseillers pédagogiques et des formateurs praticiens de terrain, est soucieux de mettre en place un parcours de formation cohérent en étroite collaboration avec les UFRSTAPS et l'INSPE, afin de permettre aux étudiants, professeurs stagiaires à temps plein ou PFSE (mi-temps), les contractuels alternants ou non alternants (tiers temps), de s'approprier progressivement les connaissances et compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de professeur.

Afin de contribuer au développement professionnel des enseignants et étendre le vivier des personnes ressources pour l'accompagnement des étudiants de L2-L3-M1, un appel à candidature a été mis en place par les responsables des UFRSTAPS de Toulon et Nice qui sera soumise à la validation du corps d'inspection. Pour mener à bien cette mission, les professeurs volontaires doivent avoir acquis une épaisseur et expérience professionnelle au travers de plusieurs années d'enseignement.

L'inspection pédagogique régionale tient à remercier tous les professeurs d'EPS et les équipes pédagogiques qui accompagnent régulièrement ces étudiants dans le cadre de leur stage en établissement. Ce travail est un élément fondamental pour leur réussite au concours et pour leur future professionnalisation.

### **Une offre de formation disciplinaire et transversale pour répondre aux priorités éducatives et au développement professionnel personnel.**

La consultation du plan et les inscriptions se font par l'intermédiaire d'Esterel, onglet GAIA, accès individuel. Une liste réactualisée des coordonnateurs de bassin que nous tenons à remercier et des offres de formation proposées dans le Plan Académique de Formation (PAF) 2021-2022 sont déposées sur le site EPS.

Les diverses **formations disciplinaires et transversales** ont pour but de :

- Répondre aux priorités éducatives nationales et académiques (accompagnement personnalisé de chaque élève dans son parcours de formation, évaluations au service du suivi et des acquisitions des élèves ...) et aux préoccupations actuelles compte tenu de la situation sanitaire particulière. (« EPS : bien être, réussite des élèves, yoga » à candidature collective, formation disciplinaire hybride).
- Prendre en compte les préoccupations locales exprimées par les professeurs d'EPS au sein des bassins ou les besoins identifiés lors de nos visites en établissement.
- Enrichir les démarches didactiques et les pratiques pédagogiques des enseignants pour contribuer aux réussites de tous élèves, les aider à s'approprier les réformes et les programmes disciplinaires en vigueur.

### **Les dates et lieu de formation – Les dates prévisionnelles des concours**

Afin de contribuer au développement professionnel, une formation au CAPEPS interne et à l'agrégation interne EPS sont proposées en présentiel **au Collège-Lycée International de Valbonne à compter du samedi**



**25 septembre 2021**, complétées par des interventions en distanciel et des ressources mises à disposition sur le site Esterel du Rectorat (espace collaboratif Tribu). Contacter Mme Christine MENARD en charge de la FPC EPS en cas de besoins.

**Agrégation externe EPS** : Ecrits les 24 et 25 février 2022 ; Admission du 19 mai au 01 juin 2022

**Agrégation interne EPS** : Ecrits les 25 et 26 février 2022 ; Admission du 28 mars au 13 avril 2022

**Capeps externe EPS** : Ecrits les 3 et 4 mars 2022 ; Admission du 3 juin au 5 juillet 2022

**Capeps interne EPS** : Ecrit le 1<sup>er</sup> février 2022 ; Admission du 2 au 12 mai 2022

Toutes les informations concernant les dates d'inscription par Internet aux concours de la session 2022 seront prochainement accessibles sur le site du ministère.

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-education.html>

## L'offre sportive partenariale

### L'association sportive et le sport scolaire

- Conseiller technique du sport scolaire auprès du recteur. Directeur du service régional  
**Pierre LE NOC** <http://sr-nice@unss.org> 04 92 19 92 92
- Conseiller technique du sport scolaire auprès du recteur. Directeur adjoint du service régional  
**Eric BERNARDINI** <http://sr-nice@unss.org> 04 92 19 92 92
- Conseiller technique du sport scolaire auprès du DASEN des Alpes Maritimes :  
**Patrick MOLINERI** <http://sd006@unss.org> 04 93 72 64 16
- Conseiller technique du sport scolaire auprès du DASEN du Var :  
**Laurent LABEAUNE** <http://sd083@unss.org> 04 94 09 55 81

Nous vous invitons à consulter le dossier de rentrée UNSS de l'Académie de Nice ainsi que les guides à l'usage du professeur secrétaire d'AS, du chef d'établissement, des parents d'élèves mis à disposition.  
<https://opuss.unss.org/article/73976>

La journée nationale est fixée cette année au **mercredi 22 septembre 2021**. Elle mettra en valeur cette année, le thème de l'interculturalité.

### Les sections sportives scolaires

Les sections sportives scolaires sont des offres de formation pour des élèves volontaires qui souhaitent enrichir leur parcours scolaire d'une expérience sportive soutenue. Le fait qu'elles soient pilotées pédagogiquement par des enseignants d'EPS est une garantie d'un suivi qualitatif pour les élèves.

Circulaire relative aux SSS et SES du 10 avril 2020.



## Le label « Génération 2024 »

Dans la perspective de Paris 2024, et de cette année olympique, ce label s'inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, intégrant les valeurs de la république et principes d'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'écocitoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Cette labellisation peut s'inscrire également dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen, du parcours avenir.

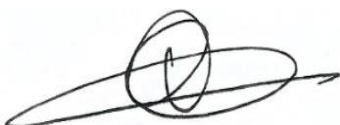
Chaque année scolaire est l'occasion pour les établissements d'enrichir leur projet de développement sur chacun des critères retenus en lien avec les quatre objectifs associés à ce label :

- Développer des projets structurants avec les clubs et les associations du territoire
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- Accompagner l'accueil et le suivi des sportifs de haut niveau
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements en dehors du temps scolaire.

Les projets éducatifs comme le « pentathlon des arts » participeront à des réflexions autour des valeurs de l'olympisme en lien avec les arts et la culture.

Les trois IA-IPR EPS restent à votre écoute pour vous accompagner tout au long de cette année scolaire.

Benjamin FANJAUD



Bernard DUTARD



Christine MENARD

